



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/Sub.1/58/15*
11 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
Point 4 de l'ordre du jour

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Forum social

**Rapport établi par le Président-Rapporteur, José Bengoa, conformément à la
résolution 2005/8 de la Sous-Commission et à la décision 2006/102**
du Conseil des droits de l'homme**

* En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, intitulée «Conseil des droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme assume depuis le 19 juin 2006 tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris la Sous-Commission. En conséquence, l'indicatif de série E/CN.4/Sub.2/_ sous lequel étaient publiés les documents de la Sous-Commission, qui faisait rapport à l'ancienne Commission des droits de l'homme, a été remplacé à compter du 19 juin 2006 par A/HRC/Sub.1/_.

** Les annexes au présent document sont distribuées dans la langue originale seulement.

Résumé

Le présent rapport contient un aperçu des débats et des recommandations de la quatrième session du Forum social qui s'est tenue à Genève les 3 et 4 août 2006. Conformément à la résolution 2005/8 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et à la décision 2006/102 du Conseil des droits de l'homme, la session s'articulait autour du thème «Lutte contre la pauvreté et droit à la participation: le rôle des femmes», et de l'examen de services consultatifs d'experts à fournir au Conseil des droits de l'homme à l'avenir. Outre les experts de la Sous-Commission qui sont membres du Forum social, des représentants de plusieurs États membres et d'États dotés du statut d'observateur, de plusieurs institutions spécialisées, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'associations de la société civile, ont assisté à la réunion et participé aux débats.

La première journée de la session se composait de deux tables rondes ayant pour thème l'une «La féminisation de la pauvreté: causes, effets et solutions», l'autre «Les femmes, l'emploi et l'autonomisation par la participation». Parmi les experts figuraient des représentants d'associations de citoyens ordinaires ainsi que des spécialistes de l'égalité entre les sexes de diverses organisations internationales. Chaque table ronde était suivie d'un débat en séance plénière. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations issues du débat.

La séance de la matinée du deuxième jour a été consacrée à l'examen du projet de principes directeurs intitulé «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres», rédigé par le Groupe spécial d'experts sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté. La séance de l'après-midi a été consacrée à l'application de la décision 2006/102 du Conseil des droits de l'homme invitant le Forum social à apporter sa contribution au document que la Commission devait élaborer, dans lequel seraient exposées sa propre vision et ses recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir. Les membres du Forum social et les participants ont été d'accord pour considérer que le Forum social, organe unique et ouvert qui apporte un souffle nouveau dans le système des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, devrait être maintenu dans le cadre du nouveau Conseil et de son mécanisme de services consultatifs d'experts.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 3	5
I. ORGANISATION ET OUVERTURE DE LA SESSION.....	4 – 12	5
Première partie:		
THÈME DE L'ANNÉE		
II. SÉANCE 1: LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ: CAUSES, EFFETS ET SOLUTIONS.....	13 – 26	7
III. SÉANCE 2: LES FEMMES, L'EMPLOI ET L'AUTONOMISATION PAR LA PARTICIPATION	27 – 48	11
IV. SÉANCE 3: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	49 – 82	17
A. Conclusions	49 – 64	17
B. Recommandations	65 – 82	19
Deuxième partie		
PRINCIPES DIRECTEURS		
V. SÉANCE 4: EXAMEN DU PROJET DE PRINCIPES DIRECTEURS INTITULÉ «EXTRÊME PAUVRETÉ ET DROITS DE L'HOMME: LES DROITS DES PAUVRES»	83 – 89	21
Troisième partie		
VISION ET RECOMMANDATIONS QUANT AUX SERVICES CONSULTATIFS D'EXPERTS À FOURNIR AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME		
VI. SÉANCE 5: «VISION ET RECOMMANDATIONS QUANT AUX SERVICES CONSULTATIFS D'EXPERTS À FOURNIR AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME: L'AVENIR DU FORUM SOCIAL»	90 – 106	24
A. Conclusions et recommandations	93 – 106	24

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. List of documents	28
II. Programme of the Social Forum	29
III. Compilation of information – previous Social Forum sessions	32
IV. List of participants.....	34

Introduction

1. Le Forum social a été créé à l'initiative de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Par sa décision 2001/103 du 25 avril 2001, la Commission des droits de l'homme a autorisé la Sous-Commission à organiser le Forum social. Par sa décision 2003/107 du 22 avril 2003, elle a recommandé au Conseil économique et social d'autoriser la Sous-Commission à tenir à Genève un forum intersessions annuel des droits économiques, sociaux et culturels, qui s'appellerait «Forum social». Dans sa décision 2003/264 du 23 juillet 2003, le Conseil économique et social a fait sienne cette recommandation, et c'est ainsi que le Forum social se réunit annuellement depuis 2004. Après la réunion préliminaire de 2001, le Forum social a tenu trois sessions, en 2002, en 2004 et en 2005.
2. À sa cinquante-septième session, la Sous-Commission a adopté la résolution 2005/8 dans laquelle elle a décidé que la quatrième session du Forum social aurait pour thème «Lutte contre la pauvreté et droit à la participation: le rôle des femmes».
3. Dans sa décision 2006/102 du 30 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme a décidé de prolonger d'une année tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris le Forum social. Il a également décidé que le Forum social devait contribuer à l'élaboration, par la Sous-Commission, «d'un document à soumettre au Conseil en 2006 contenant un bilan des travaux de la Sous-Commission dans lequel seront exposées sa propre vision et ses recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir».

I. ORGANISATION ET OUVERTURE DE LA SESSION

4. Le Forum social a tenu sa quatrième session les 3 et 4 août 2006 à Genève pendant la cinquante-huitième session de la Sous-Commission. Les membres ci-après du Forum social et experts de la Sous-Commission ont participé à la session conformément à la décision 2005/113 de la Sous-Commission: Christy Mbonu et Ibrahim Salama (Groupe africain), Chin-Sung Chung et Abdul Sattar (Groupe asiatique), Iulia-Antoanella Motoc (Groupe d'Europe de l'est), José Bengoa (Groupe latino-américain) et Gudmunda Alfredsson et Marc Bossuyt (Groupe d'Europe occidentale et d'autres États). De plus, Yozo Yokota a été invité à présenter un exposé.
5. Ont assisté à la session les membres de la Sous-Commission, des observateurs d'États Membres de l'ONU, des observateurs d'États non membres et des observateurs d'organisations internationales, d'organes des Nations Unies, d'institutions spécialisées et d'autres organisations, et d'organisations non gouvernementales (ONG). On trouvera la liste des participants à l'annexe IV au présent rapport.
6. La session comportait cinq séances. Le premier jour (séances 1 à 3) a été consacré au thème des femmes et de la pauvreté. La première table ronde qui avait pour thème «La féminisation de la pauvreté: causes, effets et solutions». La deuxième avait pour thème «Les femmes, l'emploi et l'autonomisation par la participation»; les deux questions, «Les femmes et l'emploi», et «L'autonomisation des femmes par la participation», qui sont étroitement liées, ont été examinées séparément. Ces deux tables rondes ont été suivies d'une séance plénière pour débattre des projets de conclusions et de recommandations. Les quatrième et cinquième séances ont eu lieu le deuxième jour. La quatrième, sous forme de table ronde, était

consacrée au thème «Examen du projet de principes directeurs intitulé “Extrême pauvreté et droits de l’homme: les droits des pauvres”», établi par le Groupe spécial d’experts sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l’application des normes et critères relatifs aux droits de l’homme dans le contexte de la lutte contre l’extrême pauvreté. Les travaux de la cinquième séance étaient axés sur le thème «Vision et recommandations de la Sous-Commission quant aux services consultatifs d’experts à fournir au Conseil des droits de l’homme: l’avenir du Forum social». L’annexe I au présent document contient la liste des documents de travail; l’annexe II contient le programme du Forum social.

7. Les tables rondes étaient composées comme suit:

a) Table ronde 1: Tsegga Gaim (National Union of Eritrean Women), Joanna Koch (Union mondiale des femmes rurales), Kalyani Menon-Sen (Jagori, Inde), Ana Maria Olmedo Ramos (Franciscain International, Guatemala);

b) Table ronde 2: Edith Ballantyne (Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté), Teresa Genta-Fons (Banque mondiale), Mary Kawar (Bureau international du Travail), Saadia Zahidi (Forum mondial de l’économie);

c) Table ronde 4: José Bengoa (membre du Forum social), Peter Prove (Fédération luthérienne mondiale), Yozo Yokota (membre de la Sous-Commission), Thierry Viard, ATD-quart monde.

8. La Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l’homme, Mehr Khan Williams, a ouvert la session. Elle a souligné le rôle important joué par le Forum, qui donne l’occasion à des représentants des groupes les plus vulnérables de la société civile, des États et d’organisations intergouvernementales, de débattre de l’impact de la pauvreté et de la situation des personnes qui sont privées de la réalisation de leurs droits fondamentaux. Le thème de l’année était à rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l’objectif 1 (éradication de l’extrême pauvreté et de la faim) et l’objectif 3 (promotion de l’égalité entre les sexes et autonomisation des femmes), l’égalité entre les sexes étant indispensable à la réalisation de ces objectifs. Il existait de nombreux moyens d’améliorer la situation des femmes qui vivaient dans la pauvreté et de rompre le cercle vicieux de la misère. L’Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, outre qu’elles s’efforçaient tout particulièrement de prendre en compte systématiquement la question de la parité des sexes, travaillaient et veillaient à l’application des conventions et déclarations relatives aux droits de l’homme adoptées à l’échelon international (comme la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et le Protocole facultatif y afférent, la Déclaration et Programme d’action de Beijing et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité). Il fallait prendre des mesures immédiates pour promouvoir la réalisation de ces objectifs. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme s’employait résolument à tenter de venir à bout des obstacles qui entravent la lutte contre la pauvreté, en particulier ceux qui concernent les femmes. La Haut-Commissaire a souligné que la diversité des membres du Forum social répondait à la nécessité d’associer des partenaires d’horizons très divers pour lutter contre la pauvreté et défendre les droits des femmes. Elle a encouragé les associations de citoyens ordinaires, les États et les organisations intergouvernementales à unir leurs efforts.

9. La Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui avait été invitée à présenter un exposé conformément à la résolution 2005/8 de la Sous-Commission, a été empêchée de participer à la session.

10. M. Bengoa a été élu Président.

11. Le Président a salué le discours d'ouverture de la Haut-Commissaire adjointe, qui avait mis en relief un certain nombre de questions et de difficultés. Il a évoqué rapidement les événements récents qui avaient des incidences sur l'organisation du Forum social, et en particulier l'incertitude qui entourait la réforme de la Commission des droits de l'homme et de son organe subsidiaire. Il a remercié le secrétariat d'avoir organisé le Forum en si peu de temps. Il a rappelé aux participants que, si la pauvreté était à l'ordre du jour de la plupart des débats d'instances internationales, elle était rarement envisagée sous l'angle des droits de l'homme comme au Forum social. L'écart croissant entre riches et pauvres dans les pays en développement comme dans les pays développés, l'inégalité dans la distribution des richesses et l'aggravation de la pauvreté dans les régions rurales étaient autant de sujets auxquels les membres du Forum s'intéressaient tout particulièrement. Le Président a rappelé que deux phénomènes préoccupants avaient motivé le choix du thème de l'année, à savoir les femmes et la pauvreté. D'abord, la pauvreté touchait surtout les femmes et les filles, victimes de multiples formes de discrimination. Ensuite, la majorité des manifestations organisées à l'échelon international pour débattre du problème des femmes et de la pauvreté ne faisaient guère appel à la participation de représentantes des femmes vivant dans la pauvreté ou d'associations de citoyens ordinaires. Le Président a invité les participants à participer activement aux travaux de la session et à faire connaître deux points de vue et leurs observations sur la féminisation de la pauvreté.

12. L'ordre du jour provisoire (A/HRC/Sub.1/58/SF/1) a été adopté.

Première partie

THÈME DE L'ANNÉE

II. SÉANCE 1: LA FÉMINISATION DE LA PAUVRETÉ: CAUSES, EFFETS ET SOLUTIONS

13. Le Président, en sa qualité de modérateur, a invité M^{me} Chung à présenter son document de travail intitulé «Les défis de la participation des femmes dans les politiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté» (A/HRC/Sub.1/58/SF.3). M^{me} Chung a expliqué que l'expression «féminisation de la pauvreté» signifiait qu'une part croissante de femmes vivaient en deçà du seuil de pauvreté. Le concept de féminisation de la pauvreté prenait en compte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, comme par exemple la pénurie de revenus d'une part et des obstacles institutionnels profondément enracinés de l'autre. Les indicateurs sociaux, parmi lesquels l'accès aux soins de santé, le taux de mortalité maternelle, le taux d'alphabétisation, le taux de scolarisation dans le primaire et dans le secondaire, l'accès à la terre et à l'emploi, et les écarts de salaires expliquaient, entre autres, pourquoi les femmes étaient enfermées dans le cercle vicieux de la misère.

14. M^{me} Chung a souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de la féminisation de la pauvreté et ne pas s'en tenir aux effets visibles du phénomène. Parmi les facteurs qui

contribuent à la féminisation de la pauvreté, elle a relevé en particulier les préjugés sexistes dont étaient imprégnées la législation et les structures institutionnelles, les rapports de force et la prise de décisions. La théorie macroéconomique dominante, qui faisait passer la croissance avant l'égalité, les droits et le développement durable, pouvait aussi être responsable de la situation de beaucoup de femmes. À noter en outre que les femmes étaient les premières à subir les effets négatifs de la mondialisation de l'économie.

15. Plusieurs initiatives lancées par l'Organisation des Nations Unies étaient consacrées à la question des femmes et de la pauvreté. C'était le cas notamment du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). Dans son bilan de l'application du programme de la Décennie, la Commission du développement social avait noté que l'accès des femmes et des jeunes à des moyens financiers grâce au microcrédit s'était avéré un moyen particulièrement intéressant d'éliminer la pauvreté. Dans son rapport sur l'examen de la Décennie, le Secrétaire général avait reconnu que l'inégalité entre les sexes était une entrave importante à la réduction de la pauvreté et souligné que les femmes, lorsqu'elles avaient les moyens d'agir, pouvaient être des agents très efficaces du développement. M^{me} Chung a également rappelé aux participants l'importance de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour mettre fin à la pauvreté et garantir les droits des femmes. L'égalité entre les sexes devait être reconnue comme indispensable à la réalisation des huit objectifs de développement du Millénaire, en particulier l'objectif 1, l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. Pour arriver à réduire la féminisation de la pauvreté, il fallait adopter des stratégies qui se renforcent mutuellement et qui permettent d'atteindre les objectifs du Millénaire, en particulier les objectifs 1 et 3.

16. L'intervenante a fait ressortir que de nombreux obstacles s'opposaient encore à une véritable participation des femmes aux programmes de stratégie de réduction de la pauvreté et aux affaires publiques. Les stratégies de réduction de la pauvreté étaient aujourd'hui le principal instrument sur lequel reposaient les stratégies nationales de développement dans les pays à faible revenu. Malheureusement, bien que la Banque mondiale ait affirmé que la participation des parties prenantes était un élément essentiel à chacun des stades des stratégies, la participation des femmes restait limitée. M^{me} Chung a rappelé que l'approche du développement fondé sur la participation impliquait l'exercice d'autres droits fondamentaux, comme le droit d'association, la liberté de réunion, la liberté d'expression et le droit à l'information. La violation de droits fondamentaux, liée en particulier à la violence à l'égard des femmes, était un autre obstacle à la participation. Il fallait donc offrir aux femmes des conditions propices à l'exercice de leurs droits pour arriver à réduire la pauvreté.

17. M^{me} Gaim, représentante de la National Union of Eritrean Women (NUEW), organisation non gouvernementale qui tentait d'améliorer les conditions de vie des femmes érythréennes en mettant à leur disposition des services d'avocats et en encourageant la formation et l'émancipation économique des femmes, a pris la parole. Elle a rappelé aux participants qu'en Afrique, et en particulier dans la région subsaharienne, la pauvreté était due à un ensemble de facteurs parmi lesquels les catastrophes naturelles (comme la sécheresse) et la guerre, sans oublier l'analphabétisme, le manque d'installations sanitaires et les pratiques traditionnelles comme la mutilation génitale des femmes. Les femmes en étaient les premières victimes et leur sort ne faisait qu'empirer.

18. M^{me} Gaim a souligné que, même si le cadre normatif prônait l'égalité entre les femmes et les hommes, les sexospécificités n'étaient pas toujours prises en compte au stade de l'application, d'où des actes de discrimination. Les femmes s'en trouvaient encore plus exposées à la pauvreté, comme en témoignait l'accès limité à la terre ou le refus de l'accès à la terre. En Érythrée, on avait tendance à attribuer la terre au chef de famille (qui était le plus souvent un homme) au mépris du principe d'égalité consacré par la législation sur la propriété foncière. C'est pourquoi la NUEW offrait une formation à des juristes chargés de défendre les droits de propriété foncière des femmes. M^{me} Gaim a rappelé que l'inégalité affectait surtout les femmes et les filles qui n'avaient pas accès à des activités rémunératrices, à l'éducation ou à des soins de santé. Elle a expliqué que les projets locaux mis en œuvre par la NUEW pourraient être un bon moyen de lutter contre la féminisation de la pauvreté et de venir à bout des rôles discriminatoires dévolus aux deux sexes par la société. Ces projets, axés sur les femmes, avaient permis d'améliorer l'accès des filles à l'éducation et de proposer des activités rémunératrices, d'où une amélioration du sort des femmes et de leur famille.

19. M^{me} Koch, représentante de l'Union mondiale des femmes rurales (UMFR), a axé son exposé sur le rôle des femmes et la situation difficile à laquelle elles étaient confrontées, en particulier dans les régions de montagne et les régions rurales. Alors que les femmes jouaient un rôle capital à l'échelle de la famille, de la société et de la nation, elles constituaient toujours un groupe marginalisé. D'après l'expérience de l'UMFR, les femmes devaient accéder à l'autonomie pour pouvoir faire entendre leurs préoccupations. L'intervenante a souligné par ailleurs que les activités rémunératrices, l'établissement de réseaux, l'éducation et la formation professionnelles étaient primordiales pour garantir l'autonomisation. Elle a contesté l'intérêt des mesures en place sur le plan juridique et sur le plan politique, qui n'avaient permis de réduire le taux de pauvreté des femmes. Elle a relevé que l'éducation et la formation professionnelles étaient des éléments clés pour rompre le cycle de la pauvreté et consolider la stabilité politique et la paix. Pour établir des partenariats avec toutes les parties prenantes, la participation locale était essentielle. L'intervenante a fait observer que des projets comme le projet intitulé «Send a cow to India and Africa», mis en place par son organisation, qui s'adressait aux femmes des communautés rurales, pourraient avoir des effets positifs sur la réduction de la pauvreté et permettre de développer les capacités des femmes, d'accroître le revenu et de faire baisser la violence domestique. Elle a dit en conclusion que la pauvreté était à l'origine de l'exode des populations des régions rurales et montagneuses, de la traite des femmes et des enfants et des conditions misérables qui étaient le lot des femmes de ces régions.

20. Le Président a donné la parole à M^{me} Menon-Sen, représentante de l'organisation indienne Jagori. M^{me} Menon-Sen a souligné que la pauvreté portait atteinte aux droits des femmes et était un déni des droits fondamentaux. En dépit des grands discours sur les droits des femmes tenus par tous les pays, au stade de la mise en œuvre, les politiques macroéconomiques et les politiques nationales n'étaient plus conformes à ces droits, et cela parce que les politiques macroéconomiques ne faisaient pas de place aux groupes de personnes vulnérables. Les politiques macroéconomiques étaient souvent destinées à attirer l'investissement étranger direct, si bien que des communautés urbaines pauvres s'en trouvaient souvent exclues, avec de multiples conséquences pour ces groupes de personnes vulnérables, surtout celles qui avaient fui les régions rurales. Malheureusement les militants n'avaient pas encore pu mettre en cause l'application de ces politiques. Les mesures d'embellissement, d'assainissement et de nettoyage des villes avaient souvent pour effet de repousser les pauvres des villes dans des bidonvilles situés à la périphérie, où ils étaient cachés au regard des autres. Les pauvres des villes issus

de régions rurales étaient doublement marginalisés, parce qu'ils n'appartenaient pas au milieu urbain, et parce qu'ils appartenaient souvent à un groupe vulnérable (minorité ou communauté religieuse, par exemple). En plus de la marginalisation, une tendance était apparue qui consistait à stigmatiser les pauvres et à leur refuser leurs droits fondamentaux quand ils habitaient dans les villes. L'intervenante a rappelé que la privatisation des services sociaux et des services de base dans les villes empêchait également les pauvres de jouir de leurs droits fondamentaux, comme par exemple l'accès à l'eau.

21. M^{me} Menon-Sen, d'après l'expérience de l'organisation à laquelle elle appartenait, se demandait si l'on avait intérêt à aborder le problème sous l'angle de la féminisation, conception qui a pour effet d'isoler la problématique des femmes, réduites à des programmes et des ressources financiers marginaux. Elle a insisté pour que les débats sur les femmes et la pauvreté ne soient pas cantonnés à un espace limité et que l'on s'attaque directement aux causes de la pauvreté. Elle a souligné par ailleurs que même si les États avaient inscrit dans leur législation des mesures destinées à améliorer la condition des femmes, l'application effective de ces mesures était rarement débattue. Elle a relevé qu'en Inde le droit d'avoir accès à l'information, qui permettait à tous les citoyens de savoir ce que le Gouvernement faisait en leur nom, avait ouvert d'immenses perspectives aux femmes. Les organisations de femmes, étant en mesure d'avoir accès aux informations officielles, avaient pu remettre en cause les pratiques traditionnelles et bénéficier d'une meilleure transparence.

22. Le Président a invité M^{me} Olmedo Ramos, représentante de Franciscain International, à présenter son exposé. M^{me} Olmedo Ramos s'est concentrée sur les causes et les effets de l'inégalité entre les sexes. Elle a souligné que deux des grandes causes d'inégalité étaient les différences entre les sexes et le machisme qui se traduisaient par une discrimination à l'égard des femmes et des filles et leur marginalisation dans la famille. Le même phénomène se retrouvait dans le taux de scolarisation. Le maintien des femmes à l'écart de la vie sociale était une autre source d'inégalité entre les sexes. Les femmes ne participaient pas à l'élaboration des décisions et n'exerçaient pas leurs droits dans les domaines économique, politique et culturel et dans le domaine de l'emploi. En ce qui concerne le droit au travail, les femmes étaient victimes d'une discrimination particulière qui se traduisait par des écarts de salaire, le harcèlement sexuel et un accès limité aux tribunaux, et donc une vulnérabilité accrue à la pauvreté, à l'injustice et à la violence. Parmi les facteurs qui étaient à l'origine d'une aggravation de la vulnérabilité des femmes, l'intervenante a mentionné le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la discrimination, la marginalisation et l'oppression. La troisième cause d'inégalité entre les sexes était le sentiment d'infériorité des femmes, qui faisait que les familles ne jouissaient pas de conditions favorables et que les enfants ne recevaient pas l'éducation et le suivi que dispensent généralement les parents, et qu'ils étaient livrés à eux-mêmes dans la rue ou enfermés à la maison pendant que les parents travaillaient, des parents qui avaient parfois été forcés de travailler eux-mêmes dès leur jeune âge. Franciscain International accordait une aide pour une «formation holistique» en faveur des femmes et des fillettes vulnérables qui avaient été victimes d'exploitation sexuelle.

23. Le Président a souligné l'importance des exposés qui venaient d'être présentés, qui permettaient de connaître le sentiment des personnes engagées sur le terrain aux côtés de femmes vivant dans la pauvreté. Comme d'autres intervenants, il tenait à faire ressortir l'importance du droit d'accès à l'information, en particulier en liaison avec le droit à la participation.

24. Le Président a donné la parole aux participants. Plusieurs intervenants ont approuvé l'idée d'axer le débat sur les causes profondes de la pauvreté, dont la culture et les traditions. À cet égard, la représentante d'International Instruments for Indigenous Continental Women of the Americas a souligné que les femmes autochtones étaient souvent victimes d'une triple discrimination, en tant que femmes, personnes pauvres, et autochtones.

25. M. Salama a évoqué le défi que constituait l'intégration des droits de l'homme dans les politiques macroéconomiques et dans l'œuvre d'acteurs comme la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. M^{me} Chung a ajouté que les débats sur le lien entre les règles du droit commercial international, la mondialisation, les politiques économiques néolibérales, la pauvreté et les droits de l'homme en étaient encore à leurs débuts. M^{me} Olmedo Ramos a approuvé cette position et souligné que les dispositions de caractère économique de certains accords internationaux, comme le projet d'accord de libre-échange des Amériques, risquaient d'enfoncer encore plus les pauvres dans la misère. M^{me} Chung a proposé que l'on utilise des outils comme le *Human Rights Impact Assessment* et le *Gender Impact Assessment* mis au point par la Banque mondiale pour orienter l'élaboration des politiques, y compris dans le domaine économique. Elle a ajouté que l'Organisation des Nations Unies, préoccupée par les conséquences de l'action des sociétés transnationales sur les droits de l'homme, avait tenté d'élaborer un code de conduite mais que le processus avait été bloqué faute de consensus.

26. Répondant à une question de la représentante de Pan-Pacific, M^{me} Koch a expliqué que les femmes des zones urbaines étaient encore plus éprouvées et handicapées que les femmes des régions rurales, car elles avaient moins facilement accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Les catastrophes naturelles avaient des incidences particulièrement négatives sur les communautés des régions de montagnes et des régions rurales vivant dans la pauvreté dans les pays pauvres. M^{me} Menon-Sen a conclu qu'il était important d'établir des critères en ce qui concerne les droits de l'homme.

III. SÉANCE 2: LES FEMMES, L'EMPLOI ET L'AUTONOMISATION PAR LA PARTICIPATION

Les femmes et l'emploi

27. La table ronde de l'après-midi a été animée par M. Sattar et a débuté sur un exposé de M^{me} Kawar, qui a présenté la position du Bureau international du Travail (BIT) sur l'autonomisation des femmes, l'égalité entre les sexes, et l'emploi. Le BIT considérait l'emploi comme un excellent moyen de favoriser l'autonomisation des femmes. La clef de l'autonomisation résidait dans la capacité des femmes à prendre leur destin en main; il fallait donc qu'elles puissent jouir d'un égal accès aux droits, à des ressources, à l'acquisition de capacités et à l'exercice de ces capacités. L'intervenante a souligné qu'il existait deux approches en ce qui concerne l'emploi, l'une fondée sur l'équité (qui tient compte des inégalités et veille à ce que les politiques et les mesures adoptées n'aggravent pas la situation des femmes sur le marché du travail), une autre fondée sur l'efficacité (qui tient compte des besoins spéciaux des femmes et fait en sorte que ces besoins soient satisfaits dans l'environnement professionnel). Dans les deux cas les femmes devaient être considérées comme des acteurs et des agents, et non comme des assistés et des bénéficiaires. Au niveau mondial, deux éléments faisaient obstacle à l'égalité entre les sexes dans l'emploi: l'écart persistant entre les sexes en ce qui concerne les

indicateurs de la pauvreté et les indicateurs de l'emploi, et l'intensification de la concurrence au niveau mondial, qui engendraient de nouveaux modèles et de nouvelles conditions en matière d'emploi. Comme d'autres orateurs avant elle, la représentante de l'OIT a souligné qu'il se pourrait que la croissance de l'économie nationale donne naissance à de nouveaux problèmes et ne réduise pas la pauvreté. Le BIT reconnaissait que les droits au travail étaient des droits fondamentaux et que femmes et hommes devaient pouvoir les exercer sans distinction, que ce soit dans le secteur formel ou dans le secteur informel. En bref, sur le marché de l'emploi les femmes souffraient plus que les autres de taux de chômage élevés, de bas salaires et de ségrégation (les femmes sont la majorité dans le secteur informel).

28. M^{me} Kavar a fait observer qu'il fallait prendre en compte les nouveaux modèles économiques que sont l'intégration dans l'économie mondiale et l'économie domestique. Le commerce et la libéralisation avaient été lourds de conséquences pour les femmes et abouti dans l'ensemble à un plus grand déséquilibre entre les sexes. Mais le commerce avait aussi eu des avantages pour elles en créant de nouveaux emplois. En revanche, la libéralisation des services publics avait eu des effets particulièrement néfastes pour les femmes, et la croissance économique n'avait pas toujours entraîné le développement de l'économie formelle que l'on aurait pu attendre de l'assouplissement du marché du travail. De plus, la libéralisation et la mondialisation avaient aussi eu un impact négatif sur les femmes, les nouveaux règlements et contraintes ayant fait disparaître les marchés traditionnels. L'intervenante a expliqué que le travail non rémunéré dans l'économie domestique constituait la plus grande contribution apportée par les femmes à l'économie, alors qu'avec le travail domestique rémunéré les conditions restaient désastreuses et les salaires bas. Les travailleurs domestiques demeuraient vulnérables et étaient souvent assujettis à un travail forcé. Si ce secteur de l'économie mondiale était en pleine expansion, les politiques sociales n'avaient pas suivi. La féminisation des migrations, due pour une large part aux emplois domestiques créés par le vieillissement de la population européenne, avait ouvert la voie à l'autonomisation mais aussi aux abus et à la discrimination.

29. M^{me} Kavar a ensuite parlé des meilleures pratiques nationales en ce qui concerne les mesures en faveur de l'égalité entre les sexes. Elle a souligné qu'il n'y avait pas de solution unique applicable à tous les pays, mais une foule de recettes. L'amélioration des conditions de travail dans le secteur informel nécessitait une approche holistique englobant à la fois la protection sociale et les autorisations, la réglementation, les modes d'organisation, la réadaptation des enfants qui travaillent, les questions environnementales, etc. Parmi les meilleures pratiques de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes figuraient la discrimination positive visant à garantir l'accès des femmes à des emplois qui sont traditionnellement l'apanage des hommes, les campagnes en vue d'incorporer le travail domestique à la législation nationale, la formation d'inspecteurs du travail, et pour les employeurs l'élaboration de codes de conduite. Pour que la situation évolue véritablement et durablement en faveur des femmes, une approche participative intégrée à long terme était nécessaire à l'échelon local et au niveau des politiques et des institutions.

30. M. Sattar a remercié M^{me} Kavar pour les idées intéressantes qu'elle avait exprimées et a invité M^{me} Genta-Fons, représentante de la Banque mondiale, à présenter son exposé.

L'autonomisation des femmes par la participation

31. M^{me} Genta-Fons a tout d'abord souligné que tous les acteurs qui s'employaient à promouvoir l'égalité entre les sexes devaient partager l'information et coordonner leur action. La Banque mondiale avait ajouté à sa mission la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes, et prenait de plus en plus en compte la question de la parité des sexes dans ses programmes. Le rapport sur le développement dans le monde 2006 de la Banque mondiale développait la notion de développement équitable, qui signifie que tous les êtres humains doivent jouir de chances égales sans lien aucun avec la race, le sexe, les conditions sociales, familiales, le pays d'origine ou les circonstances, et que les performances doivent être mesurées en fonction du talent et des efforts. Le Rapport mettait en relief parmi d'autres les pièges inégalitaires inscrits dans les normes et les structures sociales qui avaient perpétué les différences entre les sexes au fil des siècles et ceux qui résultaient d'un accès inégal à l'information et aux ressources. L'intervenante a souligné que les inégalités économiques, politiques, juridiques et sociales tendaient à perdurer dans le temps et d'une génération à l'autre, et que l'inégalité entre les sexes avait aussi un coût social qui se reflétait dans le produit intérieur brut.

32. Comme d'autres intervenants, M^{me} Genta-Fons considérait que l'égalité entre les sexes était fondamentale du point de vue des droits de l'homme et qu'elle était au cœur du développement. Elle a souligné que la Banque mondiale avait lancé un plan d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes fondé sur le concept d'«économie intelligente». Les économies intelligentes favorisaient la croissance économique en menant des politiques économiques en faveur des pauvres prenant en compte l'égalité des sexes. La Banque savait parfaitement que son programme de réduction de la pauvreté était voué à l'échec si l'on ne réduisait pas les inégalités entre les hommes et les femmes existant au niveau des capacités, des chances et de la possibilité de chacun de s'exprimer. La Banque mondiale avait élaboré plusieurs outils pour faire prendre conscience aux gouvernements de la problématique de l'égalité entre les sexes et l'intégrer dans les stratégies des pays et leurs politiques nationales. Le plus intéressant de ces outils était la *Country Gender Assessment* (étude par pays sur la situation des femmes), qui permettait de dégager les disparités et les inégalités inhérentes au modèle socioéconomique et au cadre juridique et institutionnel. Pour être efficace, cet outil supposait des relations de partenariat entre les États et la société civile et M^{me} Genta-Fons a recommandé que les organisations internationales soutiennent ces efforts. Elle a souligné également combien il était important de faire le point des progrès et d'établir un classement pour inciter les États à respecter les normes internationales relatives aux droits fondamentaux des femmes. Elle a rappelé pour conclure qu'il existait un lien étroit entre la condition des femmes, le droit et le développement et que la question de l'égalité était primordiale du point de vue économique et du point de vue du développement.

33. M. Sattar a invité M^{me} Ballantyne, ex-Secrétaire général de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, à présenter son exposé. M^{me} Ballantyne s'est demandé pourquoi l'environnement social et économique n'avait pas été transformé de façon à lutter efficacement contre la pauvreté en dépit des conventions et déclarations internationales relatives aux droits de l'homme, et plus encore pourquoi la pauvreté s'aggravait et le fossé entre les riches et les pauvres se creusait. Elle a rappelé que l'autonomisation, qui est le moyen de permettre aux hommes et aux femmes de changer leur condition, était au cœur de la lutte contre la pauvreté. Elle a insisté en particulier sur la nécessité de renforcer la participation des femmes à la lutte contre la pauvreté et d'adopter à cet effet une approche globale remettant en cause tout le

système socioéconomique. Elle a invité les organes consultatifs à soutenir le Conseil dans la recherche de mesures qui conduisent à la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels. Elle a fait observer que les droits de l'homme, le développement et la paix étaient étroitement liés et a rappelé que la lutte contre la pauvreté était du devoir de chacun.

34. M^{me} Zahidi, représentante du Forum mondial de l'économie, a parlé de la nécessité de mettre au point des indicateurs utilisables pour mesurer l'écart entre les sexes. Le Forum mondial de l'économie avait élaboré un outil qui avait servi à mesurer l'égalité entre les sexes dans 58 pays dans les domaines suivants: participation économique, chances économiques, participation à la vie politique, santé et bien-être, et degré d'instruction.

35. M^{me} Zahidi a rappelé aux participants qu'aucun pays n'était encore arrivé à l'égalité totale entre les sexes. L'étude du Forum mondial de l'économie permettait de dégager les forces et les faiblesses du moment, d'établir des critères à l'intention des décideurs et des instruments permettant de mesurer l'écart entre les sexes, et de profiter de l'expérience des pays qui étaient arrivés à des résultats. M^{me} Zahidi a présenté les conclusions auxquelles avait conduit l'étude dans plusieurs pays et montré que l'étude permettait de dégager et de cibler les zones critiques en matière d'égalité entre les sexes.

36. M. Sattar a souligné qu'il était important de formuler des suggestions visant à renforcer les programmes et politiques adoptés par la Banque mondiale, et il a invité les participants à poser des questions et à présenter des observations. M^{me} Mbonu, membre du Forum social, a félicité les participants aux tables rondes pour les questions importantes qu'ils avaient soulevées. Elle a souligné qu'il fallait absolument étudier la situation dans tous les pays et sur tous les continents sans exception. Les progrès limités réalisés pour réduire l'écart entre les sexes n'étaient pas dus à l'absence de normes mais à l'absence de volonté de les mettre en œuvre. D'où l'importance de profiter de l'expérience et des bonnes pratiques des pays où, comme dans les pays nordiques, la politique des pouvoirs publics avait réussi à faire disparaître ou à réduire sensiblement l'inégalité entre les sexes et la féminisation de la pauvreté.

37. M. Salama, membre du Forum social, a souligné qu'il était important de mettre en commun les outils qui servent à faire le point de la situation en ce qui concerne les droits de l'homme dans différents pays et mis l'accent sur l'incitation que le conditionnement de l'aide au respect des droits de l'homme pouvait représenter. Il a également souligné qu'il fallait tirer parti de la volonté de la communauté internationale de soutenir l'action en faveur des droits de l'homme et inclure dans les études de la situation en ce qui concerne les droits de l'homme non seulement les politiques nationales et la capacité institutionnelle mais la coopération internationale. Il a mis en garde contre l'idée d'associer la pauvreté aux droits de l'homme, car la pauvreté pouvait être considérée comme un accident de la vie qui n'était imputable à personne, un effet second de la croissance économique, ou le fait de l'homme – et la conséquence de choix politiques et du mépris de la démocratie et des droits civils et politiques. Les droits de l'homme ne peuvent être associés qu'à la dernière catégorie de pauvreté, celle qui est le fait de l'homme. En vertu des normes internationales relatives aux droits de l'homme, M. Salama a proposé que les États, les institutions financières internationales et les organisations internationales soient tenus d'accorder aux pauvres une compensation. Il a demandé ensuite pourquoi les droits sociaux, économiques et culturels n'étaient pas expressément mentionnés dans les objectifs de développement du Millénaire. D'autres orateurs se sont associés à l'intervenant pour préconiser que les outils qui servent à mesurer l'écart entre les sexes tiennent compte de l'élément culturel.

38. M. Alfredsson, membre du Forum social, a souligné l'importance du Forum social, chargé de formuler des recommandations fondées sur les normes existantes relatives aux droits de l'homme qu'il renvoyait aux organes de surveillance existants en mettant en lumière les lacunes à combler. Il a demandé ensuite si le Panel d'inspection de la Banque mondiale avait compétence pour recevoir des plaintes d'institutions et d'ONG sur la pauvreté et les femmes.

39. La représentante d'Enfants Tiers Monde a fait observer qu'une approche globale était nécessaire pour combattre la pauvreté. Une approche à long terme de la lutte contre la pauvreté chez les enfants devait tenir compte de la situation de tous les membres de la famille, et pas seulement des femmes, et du contexte social.

40. Le représentant de la Banque mondiale à Genève a relevé que la bonne gouvernance était essentielle pour susciter chez les gouvernements la volonté politique de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il a fait observer que la communauté internationale devait trouver le moyen de faire en sorte que les États peu pressés respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme. Il a évoqué deux approches, l'une partant de la base, l'autre partant du sommet. L'approche partant de la base consistait à encourager la participation. Dans l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, la Banque mondiale avait favorisé les consultations associant les femmes et les pauvres. L'intervenant reconnaissait que l'une des faiblesses de ces stratégies était que les plus faibles et les plus pauvres étaient censés connaître leurs droits et les faire valoir. La communauté internationale, de même que les ONG et la société civile, devaient donc s'employer énergiquement à donner les moyens d'agir à ceux qui n'ont aucun droit, en particulier dans les pays qui n'ont pas montré la volonté de promouvoir l'égalité entre les sexes. L'approche partant du sommet consistait pour la Banque mondiale et les autres acteurs internationaux à rappeler aux gouvernements leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme lorsqu'ils décident de leurs priorités budgétaires. Un autre moyen d'exercer des pressions sur les pays pour qu'ils honorent leurs obligations était la dénonciation publique; cette méthode avait connu un certain succès.

41. La représentante du Portugal a rappelé aux participants que l'économie faisant partie des sciences humaines et des sciences sociales devait automatiquement prendre en compte les droits de l'homme. Elle a souligné que les femmes n'étaient pas uniquement des victimes; elles pouvaient jouer un rôle actif dans l'élimination de la pauvreté et avaient engagé des actions pour améliorer leur sort et venir à bout des inégalités. Les débats sur les droits fondamentaux des femmes à l'occasion de conférences internationales et le témoignage des ONG qui travaillent aux côtés des femmes avaient montré que les femmes s'impliquaient résolument dans cette entreprise. Elle a rappelé que la Convention et le Protocole facultatif y afférent prescrivaient aux pays d'honorer leurs obligations et a préconisé un recours plus systématique aux mécanismes de dépôt de plaintes. Elle a souligné que la volonté politique était importante pour faire évoluer la situation, mais que certains phénomènes, comme le pouvoir considérable des sociétés transnationales, devaient entrer en ligne de compte.

42. M. Sattar a fait observer que si le fait que les femmes ne jouissaient pas encore pleinement de leurs droits était un motif de déception, il fallait tout de même reconnaître les progrès réalisés. De plus, comme la représentante du Comité sur la condition de la femme l'a relevé par la suite, si la pauvreté avait augmenté, la participation aussi, et celle des femmes en particulier. Le Rapport sur la réalisation des objectifs du développement du Millénaire pour 2005 avait montré que des progrès importants avaient été réalisés sur la voie de l'atténuation de la pauvreté.

L'intervenant a rappelé aux participants que les institutions financières internationales ne pouvaient pas convaincre tous les pays d'inscrire dans leurs programmes les questions touchant l'égalité entre les sexes, mais qu'elles s'y employaient en tout cas lorsqu'il s'agissait de négocier des prêts et des dons. Il a souhaité que l'on procède à une mesure plus globale des indices concernant l'égalité des sexes qui tienne compte de l'évolution de tous les indices sociaux et comprenne les mesures effectuées par les ONG.

43. Le représentant de Pax Romana a dénoncé le manque de sensibilité historique de l'étude du Forum mondial de l'économie, son inspiration capitaliste néolibérale et le refus de l'organisation d'ouvrir l'accès à ses réunions. Il a dénoncé aussi les écarts entre le classement des indices de la démocratie et le classement des indices des droits de l'homme qui risquaient d'aboutir à un ordre très différent entre les pays. Comme un certain nombre d'autres orateurs, il a défendu l'emploi de l'expression «élimination de la pauvreté» de préférence à l'expression «réduction de la pauvreté» qui ne contenait pas l'idée de la disparition totale de la pauvreté. Selon lui le droit des femmes à l'autonomie conditionnait l'exercice de tous leurs autres droits, ainsi que leur autonomisation.

44. La représentante d'ATD Quart Monde a relevé que le désespoir pouvait amener les femmes à ne plus croire en l'avenir. Elle a demandé à la Banque mondiale, si elle ne l'avait pas encore fait, d'étudier la manière d'atteindre les plus pauvres des pauvres de façon à s'assurer qu'ils n'étaient pas laissés pour compte dans les programmes de la Banque mondiale qui visaient les pauvres. Krishna Patel, représentante du Comité sur la condition de la femme, a demandé comment la question des femmes et la question de l'égalité des sexes étaient traitées dans le système des Nations Unies.

45. Le Président a appelé les participants à présenter des observations. M^{me} Zahidi, répondant aux observations soulevées au sujet du rapport du Forum mondial de l'économie, a reconnu la nécessité d'englober dans l'étude le plus grand nombre possible de pays et de veiller à ce que le prochain rapport s'étende à un plus grand nombre de pays, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie en particulier. Elle a rappelé que le rapport refusait les stéréotypes, comme en témoignait l'analyse du classement des pays.

46. Pour M^{me} Genta-Fons, le plus difficile n'était pas de réaliser des études sur l'égalité entre les sexes, mais de mettre les mesures en œuvre. Pour obtenir des résultats en matière de développement, il était nécessaire de créer un vaste partenariat regroupant les associations de la société civile, les ONG, les gouvernements et le secteur privé. Il était indispensable d'avoir un chef de file, mais celui-ci devait rendre des comptes. La participation à la vie politique et le droit de vote étaient aussi des moyens de garantir la promotion de la femme. Il n'existait pas de recette unique pour atteindre l'objectif du développement et aucune organisation s'occupant du développement n'en avait le secret. Il s'agissait d'un travail évolutif qui avait tout à gagner d'un partenariat entre tous les acteurs.

47. M^{me} Kavar a précisé que, dans l'optique du BIT, la politique sociale, la politique économique et la politique de l'emploi étaient généralement séparées, la dernière étant rémanente. Les pressions à court terme qui s'exerçaient sur les gouvernements restreignaient l'impact de l'action de l'Organisation sur l'objectif à long terme de réduction de la pauvreté. La volonté politique ne suffisait pas; il fallait que les gouvernements soient conscients de la complexité des questions en jeu et possèdent les ressources techniques et économiques

nécessaires. La mise en place de mécanismes institutionnels garantissant l'égalité entre les sexes était indispensable. M^{me} Ballantyne a émis le souhait que les Nations Unies atteignent l'objectif d'une participation des femmes de 50 %, qui n'était présentement que de 30 %, puisse être atteint.

48. Avant de clore la réunion, M. Sattar a remercié les experts et les participants pour leur précieuse contribution.

IV. SÉANCE 3: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

49. Les conclusions ci-après ont été établies à partir des exposés et des observations des membres du Forum social et des participants à la session.

La féminisation de la pauvreté

50. Le Forum social était conscient de la féminisation croissante de la pauvreté et du fait que les femmes étaient les plus impliquées dans les organisations qui luttait contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'élimination de la pauvreté et la disparition de l'extrême pauvreté restaient un impératif éthique et moral pour l'humanité, fondé sur le respect de la dignité de l'homme.

51. Le Forum social a rappelé que tous les êtres humains sans distinction aucune, de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation doivent jouir des droits de l'homme fondamentaux qui sont des droits universels, liés entre eux, interdépendants et indissociables. La pauvreté était une violation des droits fondamentaux qui entraînait la violation d'autres droits fondamentaux, comme le droit à l'éducation, à la santé, l'accès aux tribunaux, le droit au logement et à l'emploi. La pauvreté était aussi source d'inégalités, de discrimination et d'exclusion. Les règles et les structures sociales, la culture et les pratiques traditionnelles pouvaient aussi bien perpétuer les inégalités, la discrimination et l'exclusion qu'en venir à bout.

52. L'égalité entre les sexes dans les sphères privée, sociale, politique et internationale était nécessaire pour faire disparaître entièrement la féminisation de la pauvreté. Le Forum social reconnaissait que la violence domestique et la traite des filles et des femmes étaient parmi les principaux obstacles à l'égalité.

53. Les femmes étaient plus vulnérables que les hommes parce qu'elles n'avaient pas accès aux actifs et étaient privées d'opportunités, en particulier dans les régions rurales et montagneuses. Il fallait également étudier plus avant les incidences de la pauvreté et des catastrophes naturelles dans les régions rurales et montagneuses.

54. Le Forum social estimait qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes profondes de la féminisation de la pauvreté et du fossé grandissant entre les riches et les pauvres pour éliminer la pauvreté. Il a rappelé qu'il était nécessaire de posséder des indicateurs permettant de mesurer l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant les femmes et l'écart entre les sexes pour se faire une idée de la féminisation de la pauvreté et la combattre.

55. La mondialisation, la libéralisation et les règles du commerce international pouvaient avoir des conséquences négatives pour les femmes et les rendre encore plus vulnérables à la pauvreté et à l'extrême pauvreté. De leur côté, les politiques sociales et certaines politiques économiques nationales, indifférentes au problème de l'égalité entre les sexes, pouvaient avoir des incidences négatives sur les conditions de vie des femmes.

56. L'absence d'une véritable politique nationale relative à la mise en œuvre des instruments internationaux existants (comme la Convention et le Protocole facultatif y afférent, la Déclaration et Programme d'action de Beijing et la résolution 1325/2000 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, etc.) et l'absence de mécanismes nationaux permettant aux femmes de faire valoir leurs droits entravaient la réalisation des droits des femmes.

57. Le Forum social a rappelé que le seul moyen d'arriver à éliminer la pauvreté était d'instaurer un partenariat global entre les États, les organisations internationales, les ONG, les associations de la société civile et le secteur privé. Il a reconnu le rôle capital de la société civile dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité entre les sexes, notamment, pour faire campagne pour faire adopter des lois nouvelles et en garantir l'application.

Les femmes et l'emploi

58. Les femmes sont victimes d'un taux de chômage élevé et de bas salaires et continuent d'être la majorité dans le secteur informel de l'économie. Le travail non rémunéré est toujours le plus souvent le lot des femmes, et il est rarement reconnu dans la législation sociale.

59. Le Forum social a noté que l'autonomisation des femmes était capitale pour éliminer la pauvreté et que l'emploi favorisait l'autonomisation. Les initiatives financées par des microcrédits par exemple avaient été un moyen efficace d'améliorer le taux d'emploi des femmes, et du même coup leurs conditions de vie et celles de leur famille.

60. Le Forum social a souligné que des indicateurs de l'écart entre les sexes dans l'emploi et des outils d'évaluation comparative étaient nécessaires pour mesurer les progrès sur la voie de l'égalité entre les sexes.

61. L'enseignement et la formation professionnelle étaient indispensables pour augmenter les chances des femmes de participer à la vie économique et favoriser leur insertion sociale.

L'autonomisation des femmes par la participation

62. La participation des femmes à la vie économique, sociale et politique reste limitée. Il est rare que les femmes participent activement au processus de prise de décisions (politique générale et politique budgétaire, parmi d'autres) ou à l'élaboration de la politique sociale et de la politique macroéconomique, et le nombre de femmes candidates à un poste officiel et le nombre d'élues est encore trop faible.

63. Le Forum social a noté que les femmes ayant accédé à l'autonomie s'étaient avérées des acteurs dynamiques du développement et de l'élimination de la pauvreté.

64. L'accès à l'information est une des conditions d'une meilleure participation des femmes.

B. Recommandations

65. Les recommandations ci-après ont été formulées par le Président au nom du Forum social.

La féminisation de la pauvreté

66. Le Forum social a invité instamment tous les acteurs internationaux, nationaux et locaux engagés dans la lutte contre la pauvreté à s'attacher à faire disparaître les causes profondes de la pauvreté et à venir à bout de la féminisation de la pauvreté. Les États, les organisations internationales, les ONG, les donateurs, le secteur privé et les associations de la société civile devaient faire campagne et constituer un partenariat solidement construit pour éliminer la pauvreté. Les États et les acteurs internationaux du développement devraient aussi mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements découlant de la lutte contre la pauvreté et la féminisation de la pauvreté, et la réalisation de l'égalité entre les sexes.

67. Le Forum social a recommandé que les États améliorent l'accès des femmes à l'information. Les États devraient également mettre en place des mécanismes institutionnels et des mécanismes de surveillance afin de garantir le respect de l'égalité entre les sexes.

68. Les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif y afférent ont été instamment invités à le faire. Le Forum social a recommandé également aux États de prendre des mesures de fond pour défendre et garantir les droits des femmes. Les États devraient concevoir des politiques nationales soucieuses de l'égalité entre les sexes, prendre en compte les besoins spéciaux des femmes qui vivent dans la pauvreté, atténuer les effets négatifs des politiques macroéconomiques sur la situation des femmes et modifier la législation dans le sens de l'égalité entre les sexes. Les États qui avaient ratifié le Protocole facultatif devaient diffuser des renseignements sur le fonctionnement du mécanisme de dépôt de plaintes.

69. Il fallait concevoir des indicateurs de l'égalité entre les sexes ou d'actualiser ceux qui existaient déjà. Les États devaient rassembler des données par sexe et concevoir des méthodes permettant d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques. Le Forum social s'est par ailleurs félicité de la mise au point, par des acteurs internationaux du développement et des acteurs nationaux travaillant en collaboration, d'outils d'évaluation comparative sur l'égalité entre les sexes à l'intention des décideurs.

70. Le Forum social a accueilli favorablement la proposition visant à intégrer la préoccupation de l'égalité entre les sexes dans l'action des organisations internationales, en particulier leurs programmes et leurs projets. Les institutions des Nations Unies et les institutions financières internationales étaient invitées à apporter une aide aux gouvernements pour leur permettre de faire prévaloir l'égalité entre les sexes dans leurs programmes globaux de croissance économique et de développement. Il y avait lieu d'augmenter le nombre de prêts destinés à financer des réformes des règles commerciales qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes.

71. Le Forum social estimait que redoubler d'efforts pour défendre et protéger les droits des femmes des régions rurales et montagneuses et des agricultrices serait un moyen de freiner l'exode rural. Il a recommandé d'étudier l'impact des catastrophes naturelles sur la féminisation de la pauvreté, en particulier dans les régions rurales et montagneuses.

72. Une aide judiciaire gratuite devrait être offerte aux femmes vivant dans la pauvreté. Les États devraient adopter en outre des mesures contre la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence domestique, et la traite des femmes et des filles.

Les femmes et l'emploi

73. Le Forum social a invité instamment les États à élaborer des lois et politiques destinées à encourager l'égalité entre les sexes dans l'emploi, et à veiller à leur bonne application. La législation devrait en particulier favoriser l'égalité des chances pour les femmes, en tenant compte de leurs besoins spéciaux dans tous les secteurs de l'emploi, et mettre fin aux pratiques discriminatoires en usage chez les employeurs comme les écarts de salaire.

74. La politique sociale et la politique familiale devraient être conçues de façon à renforcer la participation des femmes au marché du travail en garantissant des congés parentaux, des programmes d'aide à l'enfance et des aménagements sur les lieux de travail.

75. La législation devrait aussi reconnaître le droit d'association des travailleurs, en particulier des femmes qui travaillent dans le secteur informel, le travail non rémunéré et les besoins spéciaux des femmes qui travaillent.

76. Les États devraient ratifier les Conventions de l'OIT en rapport avec le secteur informel.

77. Le Forum social a aussi mis en relief les liens entre l'extrême pauvreté et la corruption et invité les États à s'engager davantage pour mettre fin à la corruption.

78. Le Forum social a recommandé l'établissement de données plus désagrégées concernant les indicateurs de l'emploi, à l'échelon national et international.

L'autonomisation des femmes par la participation

79. Le Forum social a invité les États à supprimer les obstacles structurels qui étaient fortement enracinés et les violations des droits fondamentaux qui entravent la participation effective des femmes et leur autonomisation. Les mesures à prendre devraient être axées en particulier sur la participation des femmes dans la sphère privée, sociale et publique.

80. Les femmes doivent participer plus largement à la prise de décisions, à l'élaboration de la législation, à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique macroéconomique et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Il était nécessaire à cette fin de leur permettre d'accéder à l'autonomie et de jouir pleinement du droit à l'information.

81. Le Forum social a invité les États et les acteurs internationaux, comme les gouvernements donateurs et les institutions financières internationales, à concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté propres à garantir la participation des personnes les plus vulnérables, et en particulier les femmes. Les stratégies de réduction de la pauvreté devaient renforcer la capacité d'honorer leurs obligations chez ceux qui ont des devoirs en matière de droits de l'homme et la capacité de faire valoir leurs droits chez ceux qui détiennent des droits.

82. Il est nécessaire de développer l'éducation et la formation professionnelle des femmes pour améliorer leur participation et lutter contre la discrimination et l'exclusion dont elles sont victimes.

Deuxième partie

PRINCIPES DIRECTEURS

V. SÉANCE 4: EXAMEN DU PROJET DE PRINCIPES DIRECTEURS INTITULÉ «EXTRÊME PAUVRETÉ ET DROITS DE L'HOMME: LES DROITS DES PAUVRES»

83. Le Président a précisé que le document intitulé «Application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté» (A/HRC/Sub.1/58/16, sect. I), avait été établi conformément à la demande de la Commission des droits de l'homme invitant la Sous-Commission à créer un groupe spécial d'experts chargé d'examiner la nécessité d'élaborer des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté. Le Groupe d'experts avait procédé à des consultations auprès d'un vaste public et notamment des personnes touchées par la pauvreté, de représentants d'ONG composées de citoyens ordinaires et d'universités. Au cours des consultations, les personnes pauvres avaient incité les experts à presser l'Organisation des Nations Unies d'adopter un document contraignant consacrant leurs droits.

84. Le Président a invité M. Yokota, membre de la Sous-Commission et du Groupe spécial d'experts, à présenter le projet de principes directeurs intitulé «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres». M. Yokota a remercié toutes les personnes présentes, les organisations, les institutions et les personnes vivant dans la pauvreté pour leurs encouragements et le soutien qu'ils avaient apporté au Groupe d'experts dans l'exercice de ses fonctions; il a également remercié M. Bengoa d'avoir présidé avec compétence le Groupe spécial d'experts. Il a présenté ensuite les quatre hypothèses qui sous-tendaient le document. Premièrement, le Groupe spécial d'experts avait décidé d'adopter une approche de la pauvreté et de l'extrême pauvreté fondée sur les droits, selon laquelle ceux qui avaient des devoirs devaient prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que tous les citoyens jouissent de leurs droits fondamentaux. Deuxièmement, le Groupe spécial avait adopté une approche holistique des droits de l'homme, rappelant leur caractère universel indissociable, interdépendant et les liens qu'il y avait entre eux, et ce que cela impliquait pour les personnes qui vivaient dans la pauvreté et l'extrême pauvreté. Troisièmement, le Groupe d'experts avait estimé que les pauvres devaient s'approprier le processus et participer librement à l'élaboration de solutions pour lutter contre la pauvreté et à la mise en œuvre de ces solutions. Enfin, le Groupe avait souligné qu'il importait d'adopter des mesures et mécanismes permettant de garantir le respect de ces droits.

85. Les principes directeurs définissent l'extrême pauvreté comme une condition dans laquelle se trouve l'être humain et reposent sur l'idée que la participation des pauvres à l'élaboration et la mise en œuvre de tous les programmes et politiques gouvernementaux est un élément clef de la lutte contre l'extrême pauvreté. La discrimination et la stigmatisation dont les pauvres sont victimes sont considérées comme des violations des droits de l'homme qui doivent être dénoncées et combattues par les États, les institutions internationales et les autres parties

intéressées. Rappelant que les principes directeurs réaffirment le caractère universel, indissociable et interdépendant de tous les droits de l'homme, l'orateur a fait observer que la liste des droits des pauvres (qui recouvre les droits civils et politiques, le droit à l'alimentation et à la santé, à l'eau potable, au logement, à l'éducation et à la culture, à l'emploi, et le droit à la justice) n'était pas une liste complète mais un simple énoncé des normes minimales. Le troisième chapitre du document était consacré aux devoirs, responsabilités et obligations des États et des acteurs de la coopération internationale. Le projet de principes directeurs énonçait aussi un certain nombre de principes que les entités publiques et privées devaient appliquer dans la lutte contre la pauvreté.

86. Le Président a invité M. Viard, Directeur exécutif d'ATD Quart Monde, à présenter sa contribution au projet de principes directeurs. M. Viard s'est félicité du projet de principes directeurs qui permettrait aux personnes démunies de jouir des droits de l'homme et de s'affranchir du quotidien de la pauvreté. Il appréciait l'approche multidimensionnelle des principes directeurs, axés sur les personnes qui vivent dans une pauvreté permanente, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. L'orateur reconnaissait qu'il fallait mettre un terme à la discrimination et à la stigmatisation et que la participation des pauvres était la condition *sine qua non* de la lutte contre la pauvreté, et que l'absence de participation aggravait les inégalités et devait être prise en compte dans la mise en œuvre des projets de développement. Il a évoqué les consultations engagées pour l'élaboration des principes. Il a rappelé que pour mieux comprendre la pauvreté et amorcer le dialogue avec les pauvres, il était nécessaire de procéder à une évaluation constante des politiques des pouvoirs publics et de leur impact sur les pauvres, et de soutenir ceux qui luttent contre la pauvreté. Pour conclure il a demandé au Groupe d'experts d'étudier les moyens de faire en sorte que les principes directeurs soient appliqués au niveau local et il a pressé le Conseil des droits de l'homme de les adopter.

87. Le Président a donné la parole à M. Prove, représentant de la Fédération luthérienne mondiale, réseau d'églises qui réalise des projets dans des communautés pauvres. L'intervenant s'est félicité de l'initiative du Forum social destinée à donner forme au concept d'indivisibilité des droits de l'homme en élaborant le projet de principes directeurs. Comme M. Viard, il a tenu à souligner qu'il était important de préconiser une approche participative de la lutte contre la pauvreté et il a rappelé que les pauvres étaient ceux qui connaissaient le mieux leurs propres problèmes et qui étaient les mieux placés pour concevoir les solutions les plus adaptées. Plus encore que la précarité économique, c'était l'exclusion qui caractérisait l'extrême pauvreté: exclusion au niveau des capacités, des responsabilités, des diplômes et des droits. L'intervenant a approuvé l'approche fondée sur les droits qui sous-tendait les principes directeurs, préconisant la réalisation de tous les droits de l'homme, car elle supposait l'éradication de l'extrême pauvreté. L'extrême pauvreté était l'héritage du système des castes, et la pauvreté était à l'origine de l'exclusion. M. Prove a également formulé un certain nombre d'observations et de questions concernant les principes directeurs, que l'on retrouvera dans les paragraphes ci-après.

88. Le Président a rappelé aux participants que les principes directeurs étaient toujours en cours de révision et a invité les participants et les membres du Forum à présenter leurs observations sur ce texte. Les représentantes du Portugal et du Chili, la représentante de la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté et le délégué de Pax Romana ont vanté les principes directeurs et fait ressortir leur intérêt et leur importance pour les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres; tous estimaient qu'ils pourraient être un moyen de faire avancer la question des droits de l'homme et de la pauvreté à la Sous-Commission et au Conseil des

droits de l'homme. Parmi les mérites des principes directeurs figuraient l'importance accordée à la participation, aux caractéristiques multidimensionnelles de la pauvreté et à l'approche fondée sur l'universalité des droits de l'homme, leur indivisibilité, leur interdépendance et les liens entre eux. Les questions concernant l'amélioration du projet soulevées par les experts et par les participants pouvaient être réparties en deux catégories: les questions stratégiques et les questions de fond. Parmi les questions stratégiques, les orateurs ont invité le Forum social à réfléchir au moyen de faire franchir le moment venu au texte définitif l'étape du débat politique qui risquait d'être difficile. Autre question soulevée: le genre de mécanisme de surveillance et de suivi que l'on pourrait envisager. À cet égard les intervenants ont lancé une mise en garde contre la prolifération des systèmes de surveillance et préconisé de confier un rôle plus central aux mécanismes de surveillance existants, en particulier ceux qui relevaient des organes conventionnels des droits de l'homme.

89. En ce qui concerne les questions de fond, les intervenants, sans contester la nécessité d'examiner sous un angle critique dans quelle mesure les normes internationales existantes relatives aux droits de l'homme correspondaient à la situation des personnes qui vivaient dans l'extrême pauvreté, ont souligné que les principes directeurs devaient être compatibles avec ce corps de règles. Une plus grande harmonisation était nécessaire en ce qui concerne par exemple le principe de la non-discrimination dans les instruments internationaux, l'ampleur des devoirs en matière de coopération internationale, la teneur de divers droits socioéconomiques comme le droit à l'eau potable, à la santé, à l'emploi et à la santé maternelle et génésique; la portée des obligations des acteurs privés; les droits de propriété tels qu'ils sont énoncés dans les conventions internationales; et les normes internationales relatives à l'accès à la justice. Les intervenants ont souligné à l'intention du Groupe spécial d'experts que la criminalisation des violations des règles de droit en ce qui concerne les questions de la pauvreté devrait être compatible avec les normes internationales. D'autres questions et observations ont porté sur les obligations des États, la nécessité d'accorder plus de place à la question de la vulnérabilité des femmes et l'importance du droit à l'information. Le représentant d'ATD Quart Monde a suggéré d'inscrire la notion de travail décent dans le droit au travail et affirmé que la sécurité sociale était un droit de l'homme. M^{me} Chung a fait valoir que les principes directeurs devaient tenir compte de l'impact d'accords internationaux comme l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) sur les personnes pauvres dans les pays les moins avancés. M. Alfredsson a suggéré que les recommandations de principe contenues dans le document soient reprises dans la future résolution du Conseil des droits de l'homme portant adoption des principes directeurs. Le débat a également porté sur la question de savoir s'il y avait lieu de faire ressortir davantage dans le document la situation et le rôle des femmes qui à la fois subissent et combattent la pauvreté. Un certain nombre de participants ont estimé que la pauvreté étant par définition une violation des droits de l'homme, les principes directeurs trouvaient leur justification dans la Charte des Nations Unies.

Troisième partie

VISION ET RECOMMANDATIONS QUANT AUX SERVICES CONSULTATIFS D'EXPERTS À FOURNIR AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

VI. SÉANCE 5: «VISION ET RECOMMANDATIONS QUANT AUX SERVICES CONSULTATIFS D'EXPERTS À FOURNIR AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME: L'AVENIR DU FORUM SOCIAL»

90. Le début de la séance de l'après-midi a été consacré aux observations des participants qui n'avaient pas pu être soulevées au cours de la séance de la matinée.

91. La séance de l'après-midi était axée sur la décision 2006/102 du Conseil des droits de l'homme demandant à la Sous-Commission, conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, d'élaborer un rapport contenant ses vision et recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir. La proposition du Secrétariat tendant à ce que les débats de la séance de l'après-midi s'articulent autour de l'examen de l'objectif, des méthodes et des procédures du Forum social, ainsi que de son thème central a été adoptée par consensus. Pour le débat sur le bilan des travaux du Forum, les participants disposaient d'un document de séance établi par le secrétariat intitulé «Compilation of information – previous Social Forum sessions» (voir annexe III).

92. Au cours du débat, un très net consensus est apparu entre les membres du Forum et les représentants des États et les participants de la société civile quant à leur vision de l'avenir du Forum social, et tous ont vivement recommandé que le Conseil des droits de l'homme maintienne le Forum social, avec son mandat et ses fonctions. Tous ont estimé que le Forum social était un mécanisme unique qui jouait un rôle spécial et indispensable dans le système des droits de l'homme des Nations Unies et qu'il y avait donc lieu de le conserver. Il a été reconnu que le grand mérite du Forum social pour le système des Nations Unies était de permettre un dialogue direct avec les pauvres et les plus vulnérables. Il a été reconnu en outre que comme il était dit dans la résolution 2005/8 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, la réforme actuelle des Nations Unies devrait tenir compte de la contribution du Forum social en tant qu'espace de dialogue sans pareil dans le système des droits de l'homme des Nations Unies. M. Sattar a présenté une proposition détaillée concernant l'objectif et le thème central du Forum social, ainsi que ses méthodes et procédures, dont on trouvera un aperçu dans les paragraphes qui suivent, accompagné des observations formulées par d'autres membres et participants.

A. Conclusions et recommandations

93. En application de la décision 2006/102 du Conseil des droits de l'homme l'invitant à apporter une contribution au rapport contenant la vision et les recommandations de la Sous-Commission quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil des droits de l'homme à l'avenir, le Forum social a adopté les conclusions et recommandations ci-après.

Objectif

94. Les participants ont reconnu que le Forum social différait des autres organes des droits de l'homme en ce qu'il garantissait aux personnes les plus vulnérables, qui n'avaient généralement que peu ou pas accès aux organes internationaux, la possibilité d'échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience en ce qui concerne les droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et les organismes apparentés étaient à même de tirer parti de ce dialogue puisqu'elles pouvaient être en contact direct avec les personnes les plus vulnérables dont elles faisaient passer les préoccupations, les perspectives et les idées dans les travaux du Forum. Les intervenants ont souligné que c'était l'ouverture à un large public, en particulier aux ONG travaillant sur le terrain et aux personnes touchées par la pauvreté, qui faisait l'originalité du Forum social par rapport aux autres mécanismes et organismes des Nations Unies qui traitaient aussi de la pauvreté.

95. Les participants ont reconnu que l'impulsion donnée par le Forum, en rassemblant divers acteurs, jouait un grand rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Forum social, qui avait pour mandat de s'occuper des problèmes des personnes les plus vulnérables et plus particulièrement des victimes de l'extrême pauvreté et du problème de la violation des droits des femmes, avait abordé à ses sessions précédentes des thèmes qui étaient rarement inscrits à l'ordre du jour d'autres mécanismes, comme le thème des femmes rurales vivant dans la pauvreté examiné à la présente session. Sa spécificité lui permettait aussi d'élaborer des études approfondies. Les documents du Forum avaient servi de référence dans de nombreuses autres études.

96. Les participants et les membres du Forum social convenaient que le Forum social était un acteur essentiel pour garantir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme, et les liens entre eux, avec vocation à s'occuper au même titre des droits économiques, sociaux et culturels que des droits civils et politiques.

97. Les participants et les membres du Forum social ont largement débattu du nom qui serait le mieux adapté pour le Forum social, en veillant à ne pas faire double emploi avec des organes existants. Les membres du Forum social ont suggéré de conserver le même nom car le Forum social avait déjà acquis un certain prestige dans le domaine des droits de l'homme.

Thème central

98. Il a été également largement admis que le Forum social devait continuer à se concentrer sur les personnes les plus vulnérables et à leur offrir un espace de dialogue interactif, et à être un creuset d'idées sur les questions de la pauvreté pour tout le système des droits de l'homme, auquel il donne à son tour l'opportunité de présenter son action aux représentants de la société civile. Le Forum social et les experts membres du Forum social ont souligné que c'était là la seule instance du système des Nations Unies qui s'occupait de la question de la pauvreté dans l'optique des droits de l'homme et qu'il ne devait pas être réduit à un phénomène isolé mais profiter à tout le système des droits de l'homme. Il a été proposé que lorsqu'il élaborerait son ordre du jour le Forum social cherche à obtenir assez à l'avance la contribution d'acteurs compétents du système des Nations Unies comme les procédures spéciales, et des ONG œuvrant dans ce domaine. Rattacher l'ordre du jour du Forum social à d'autres activités menées dans le

cadre du système des droits de l'homme des Nations Unies serait un excellent moyen de garantir le suivi de ses recommandations.

99. Le Forum social devrait donc axer ses travaux sur les points suivants:

1. Questions relatives à l'élimination de la pauvreté dans le contexte des droits de l'homme;
2. Prise en compte des meilleures pratiques pour lutter contre la pauvreté à la lumière des communications présentées par des citoyens ordinaires;
3. Mise en commun et examen, avec la société civile, des directives et des rapports pertinents élaborés par la Sous-Commission (ou l'organisme qui lui succédera) ou par d'autres organes qui s'occupent des droits de l'homme.

Méthodes et procédures

100. Les membres du Forum social ont recommandé de maintenir le nombre actuel d'experts plutôt que de le ramener à cinq comme dans les autres groupes de travail, de façon à préserver la diversité de vues et d'approches qui était la sienne. Il a été suggéré d'y ajouter des membres ad hoc, comme les procédures spéciales et tous les mécanismes pertinents, afin de combler les lacunes du système des droits de l'homme.

101. Le Forum social avait le mérite et la particularité de présenter les problèmes des personnes les plus vulnérables aux instances s'occupant des droits de l'homme sous un angle original. Mais les deux jours de session prévus s'étaient avérés trop courts. Pour pouvoir atteindre les objectifs énoncés aux paragraphes 98 et 99, il a été recommandé à l'unanimité de porter la durée de la réunion du Forum social à cinq jours, conformément à la pratique suivie pour certains groupes de travail de la Sous-Commission, les travaux étant répartis comme suit:

1. Deux journées consacrées, comme dans la formule actuelle, à l'examen de questions thématiques concernant la pauvreté et les droits de l'homme fixées par l'organisme qui succédera à la Sous-Commission ou l'organe pertinent;
2. Deux journées consacrées à l'examen des travaux des mécanismes internationaux des droits de l'homme dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement en relation avec la pauvreté, afin de recueillir les réactions de la société civile et de les transmettre aux différents mécanismes (groupes de travail, rapporteurs spéciaux, etc.);
3. Une journée consacrée à un débat interactif avec les titulaires de mandats sur des questions en relation avec le thème du Forum social et à la formulation de conclusions et recommandations à l'intention des organes pertinents.

102. Les membres du Forum social ont recommandé l'allocation de ressources plus importantes pour favoriser la participation d'individus représentant les personnes les plus vulnérables.

103. La nécessité de mettre promptement en place un mécanisme en vue de l'élection des membres du Forum social a aussi été largement reconnue, sachant que les membres

devraient continuer d'être choisis parmi les membres de l'organisme qui succéderait à la Sous-Commission.

104. La question de savoir si le Forum social devait relever directement du Conseil des droits de l'homme ou être intégré à son nouvel organe subsidiaire a été soulevée. Quelques membres du Forum ont évoqué la possibilité d'en faire un groupe de travail permanent du Conseil des droits de l'homme ou de l'organisme qui succéderait à la Sous-Commission. Toutefois, en raison du programme de réforme en cours, le sentiment général a été qu'il n'était pas opportun à ce stade de débattre en détail de la place du Forum social dans le système des droits de l'homme.

105. Le Forum social a demandé que, pour les travaux sur les questions de la pauvreté, il soit fait appel à la participation des rapporteurs spéciaux s'occupant des thèmes correspondants afin de renforcer le suivi des sessions du Forum social et de faire en sorte qu'il ait une incidence sur le programme des droits de l'homme. Le sentiment général a été que le suivi ne devrait pas nécessairement être directement l'affaire du Forum social.

106. Le Président a informé les participants que les recommandations du Forum social seraient soumises à l'examen de la Sous-Commission.

Annex I

LIST OF DOCUMENTS

Provisional agenda	A/HRC/Sub.1/58/SF/1
Background note prepared by the Secretariat	A/HRC/Sub.1/58/SF/2
Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights resolution	2005/8
Working paper submitted by Chin-sung Chung	A/HRC/Sub.1/58/SF.3
Final report of ad hoc expert group on the need to develop guiding principles on the implementation of existing human rights norms and standards in the context of the fight against extreme poverty	A/HRC/Sub.1/58/16
Human Rights Council decision 2006/102	2006/102
Report of the third Social Forum	E/CN.4/Sub.2/2005/21

Annex II

PROGRAMME OF THE SOCIAL FORUM



Sub-Commission on the Promotion and Protection of Human Rights

SOCIAL FORUM 2006

The fight against poverty and the right to participation: the role of women

**3 and 4 August 2006 Conference Room XXVI,
Palais des Nations, Geneva**

PROGRAMME

Thursday, 3 August

10 a.m. - 10.30 a.m. **OPENING OF THE SOCIAL FORUM**

by the Deputy High Commissioner for Human Rights,
Mehr Khan Williams

SELECTION OF THE CHAIR

10.30 a.m. - 1 p.m. **SESSION 1**

PANEL: THE FEMINIZATION OF POVERTY: CAUSES, EFFECTS AND SOLUTIONS

Panellists:

Chin-sung Chung, Expert, member of the Social Forum
Tsega Gaim, Department Head, National Union of Eritrean Women, Eritrea
Joanna Koch, Representative to the United Nations, Associated Country Women
of the World
Kalyani Menon-Sen, Coordinator, Jagori, India
Ana Maria Olmedo Ramos, Franciscans International, Guatemala

Moderator:

José Bengoa, Expert, member of the Social Forum

GENERAL DEBATE

3 p.m. - 5 p.m. **SESSION 2**

PANEL: WOMEN, EMPLOYMENT, AND EMPOWERMENT THROUGH PARTICIPATION

Panellists:

Edith Ballantyne, former Secretary-General, Women's International League for
Peace and Freedom
Teresa Genta-Fons, Lead Counsel, Legal Vice Presidency, the World Bank
Mary Kawar, Senior Technical Expert on Gender and Employment,
International Labour Office
Saadia Zahidi, Head, Women Leaders Programme, World Economic Forum

Moderator:

Abdul Sattar, Expert, member of the Social Forum

GENERAL DEBATE

5 p.m. - 6 p.m.

SESSION 3

PLENARY DISCUSSION: CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

Friday, 4 August

10 a.m. - 1 p.m.

SESSION 4

PANEL: DISCUSSION OF THE DRAFT GUIDING PRINCIPLES “EXTREME POVERTY AND HUMAN RIGHTS: THE RIGHTS OF THE POOR” PREPARED BY THE AD HOC EXPERT GROUP ON THE NEED TO DEVELOP GUIDING PRINCIPLES ON THE IMPLEMENTATION OF EXISTING HUMAN RIGHTS NORMS AND STANDARDS IN THE CONTEXT OF THE FIGHT AGAINST EXTREME POVERTY

Members of the ad hoc expert group:

Yozo Yokota, Expert, member of the Sub-Commission

Commentators:

Thierry Viard, Executive Director, ATD Fourth World

Peter Prove, Office for International Affairs and Human Rights, Lutheran World Federation

Moderator:

José Bengoa, Expert, member of the Social Forum

GENERAL DEBATE

3 p.m. - 5 p.m.

SESSION 5

PLENARY: VISION AND RECOMMENDATIONS FOR EXPERT ADVICE TO THE HUMAN RIGHTS COUNCIL: THE FUTURE OF THE SOCIAL FORUM

Moderator:

José Bengoa, Expert, Member of the Social Forum

PLENARY DISCUSSION

5 p.m. - 6 p.m.

CLOSURE OF THE SESSION

CHAIRPERSON’S CLOSING REMARKS

Annex III

COMPILATION OF INFORMATION - PREVIOUS SOCIAL FORUM SESSIONS

SF	Resolution/ decision	SF members present	Panels	Working papers and reports	Main issues discussed	Main recommendations	Follow-up
3 rd Session (21-22 July 2005) - "Poverty and Economic Growth challenges to human rights"	2004/8 ^a 2003/264 ^b 2004/217 ^c	Bengoa Chung Mbonu Motoc O'Connor Bossuyt Sattar	Panel 1: "The perspective of those living in poverty: Voices from around the world"; Panel 2: "Growth with accountability"; Panel 3: "Methods and instruments of accountability".	WP submitted by José Bengoa (E/CN.4/Sub.2/SF/2005/3) Report of the Chairman-Rapporteur José Bengoa (E/CN.4/Sub.2/2005/21)	Principle of accountability - its role and implications - in the relationship between economic growth, poverty and human rights. - The meaningful participation of people in decisions affecting them and their empowerment.	- To consider means of enhancing active, full and meaningful participation of the poor in the process of formulating policies and strategies to attain the Millennium Development Goals.	General Assembly resolution 60/157 of 23 February 2006
2 nd Session (22-23 July 2004) - "Poverty, Rural Poverty and Human Rights"	2002/12 ^a 2003/107 ^b 2003/164 ^c	Alfredsson Bengoa Bíró Chen Kartashkin Mbonu Sattar	Panel 1: "Poverty and human rights: empowerment of people living in poverty"; Panel 2: "Rural poverty and extreme poverty; special groups"; Panel 3: "The role of human rights in the development of operational strategies to address poverty"; Panel 4: "Recommendations on elements for incorporating human rights into poverty reduction strategies".	WP submitted by José Bengoa (E/CN.4/Sub.2/2004/44) Report of the Chairman-Rapporteur José Bengoa (E/CN.4/Sub.2/2004/26)	- The relationship between rural poverty and the rights of peasants and other rural communities. Human rights in operational strategies to address poverty: discussion on governance mechanisms. - The challenge of extreme poverty in today's world.	- Poverty and extreme poverty must be addressed from a human rights perspective. - A renewed debate on the ways and means of making existing instruments on the rights of rural people more effective, in particular women, under international law.	General Assembly resolution 59/185 of 8 March 2005

SF	Resolution/ decision	SF members present	Panels	Working papers and reports	Main issues discussed	Main recommendations	Follow-up
1 st Session (2 August 2002): “The relationship between poverty and the right to food”	2001/24 ¹ 2002/106 ²	Bayour Bengoa Decaux Eide Kartashkin O’Connor Ogurtsov Sattar Warzazi Zerrougui	Panel A: “Globalization and Human Rights: challenges and opportunities in the new millennium”; Panel B: “The realities of hunger and PRS: experiences, views and visions”; Panel C: “Rural poverty reduction strategies and the right to food: what have we learned?”	Report of the Chairman-Rapporteur José Bengoa (E/CN.4/Sub.2/2002/18)	- Interrelationship between hunger and poverty. - Strategies that poverty needs to empower the poor for the realization of their rights, including the right to food. - The economic, political, social and cultural dimensions of the right to food.	- Adoption of a national strategy on the right to adequate food, taking into consideration also the realization of other rights (education, health, etc.). - Urgent need for more stakeholder participation (representatives of the poor and civil society organizations, in the decision-making process of national PRS.	

Abbreviations: SF, Social Forum; WP, working paper.

^a Resolution of the Sub-Commission.

^b Resolution of the Commission on Human Rights.

^c Decision of the Economic and Social Council.

Annex IV

LIST OF PARTICIPANTS

**THE SOCIAL FORUM
3 and 4 August 2006
Geneva**

LIST OF PARTICIPANTS

Members of the Human Rights Council

ALGERIA
ARGENTINA
BAHRAIN
BANGLADESH
ECUADOR
FINLAND
FRANCE
GERMANY
JAPAN
JORDAN
SRI LANKA
TUNISIA
ZAMBIA

States Members of the United Nations represented by observers

ANDORRA
BELGIUM
BHUTAN
BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOTSWANA
BURUNDI
CHILE
CONGO
CÔTE D'IVOIRE
EL SALVADOR
ERITREA

ESTONIA
GUINEA
KAZAKHSTAN
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
NEPAL
PORTUGAL
SPAIN
TIMOR-LESTE
TOGO
TURKEY
UNITED STATES OF AMERICA

Non-member State represented by observers

HOLY SEE

Other observer

PALESTINE

United Nations

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

United Nations specialized agencies

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO)

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
(UNESCO)

WORLD BANK

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Intergovernmental organizations

AFRICAN UNION

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION

LEAGUE OF ARAB STATES

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LA FRANCOPHONIE

Non-governmental organizations

General consultative status

ATD FOURTH WORLD

CONFERENCE OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS IN CONSULTATIVE
RELATIONSHIP WITH THE UNITED NATIONS

EUROPE - THIRD WORLD CENTRE

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS

FRANCISCANS INTERNATIONAL

NEW HUMANITY

WORLD ECONOMIC FORUM

WORLD MUSLIM CONGRESS

WORLD ORGANISATION AGAINST TORTURE (OMCT)

ZONTA INTERNATIONAL

Special consultative status

ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT DANS
LA REGION DES GRANDS LACS

AFRICAN COMMISSION OF HEALTH AND HUMAN RIGHTS PROMOTERS

ALL INDIA WOMEN'S CONFERENCE

ARIGATO FOUNDATION

ASIAN INDIGENOUS AND TRIBAL PEOPLES NETWORK

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD

COALITION AGAINST TRAFFICKING IN WOMEN

FEMMES AFRICA SOLIDARITE

INTER-AFRICAN COMMITTEE ON TRADITIONAL PRACTICES

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF DEMOCRATIC LAWYERS

INTERNATIONAL FEDERATION OF UNIVERSITY WOMEN

INTERNATIONAL LEAGUE FOR THE RIGHTS AND LIBERATION OF PEOPLES

INTERNATIONAL SERVICE FOR HUMAN RIGHTS

LUTHERAN WORLD FEDERATION

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR THE DEVELOPMENT OF FREEDOM OF
EDUCATION (OIDEL)

PAN PACIFIC AND SOUTH EAST ASIA WOMEN'S ASSOCIATION

PAX ROMANA

WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE AND FREEDOM

WORLD ALLIANCE OF YMCAS

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS

WORLDWIDE ORGANIZATION FOR WOMEN

Roster status

COMMISSION TO STUDY THE ORGANIZATION OF PEACE

FRIEDRICH EBERT FOUNDATION

INTERNATIONAL FEDERATION OF RURAL ADULT CATHOLIC MOVEMENTS
(FIMARC)

Other NGOs

EUROPE UNIE

JAGORI

NATIONAL UNION OF ERITREAN WOMEN

SWISS CAMPAIGN TO BAN LANDMINES

WESEF

Academics and others

CENTRO DE INVESTIGACIÓN EN MIGRACIONES

COLLEGE UNIVERSITAIRE HENRY DUNANT

HAWAI'I INSTITUTE FOR HUMAN RIGHTS

UNIVERSITY OF BERN

UNIVERSITY OF BIRMINGHAM
